

LE LIEN

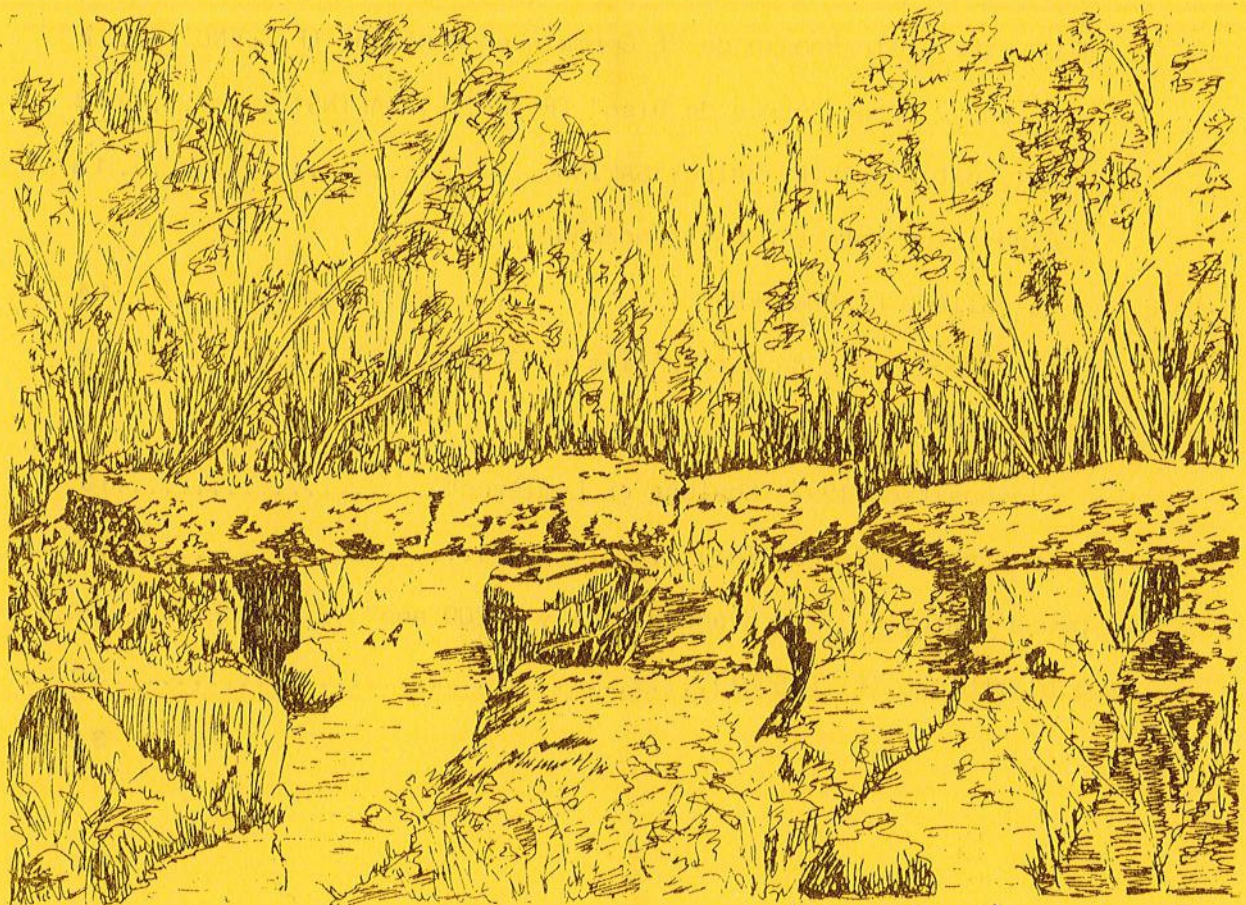
BULLETIN SEMESTRIEL DES
AMIS DU GRANDVAUX

N° 33

JUILLET 1992

Siège social : *Mairie de Grande Rivière*
39150 SAINT-LAURENT-EN-GRANDVAUX

C.C.P. DIJON 2861-59 F



PONT "ROMAIN" SUR LA LEMME EN BORDURE DE LA R.N.5 (LA CHAUMUSSE)

1992

Imprimeur: APEP 13 rue du coin d'anont
39150 ST LAURENT

GÉRANT : *M. Louis CHARNU à St-Laurent-en-Grandvaux.*

DÉPOT LÉGAL
3° TRIMESTRE 1992

SOMMAIRE

Pont Romain sur la Lemme (J. LOUVIER).....	1
Editorial du Roulier (J. LOUVIER).....	3
NOS ACTIVITES :	5
L'épinglette "Amis du Grandvaux".....	6
Le site Gallo-Romain de St Germain en Montagne (F. LENG) ...	7
Soirée - débat "Lunes de Bise" (R. BAILLY-SALINS).....	12
Bal, petit bal (R. BAILLY-SALINS).....	13
Exposition Nature - Environnement au collège L. BOUVIER	14
A la découverte du site d'Alésia (J. LOUVIER).....	15
NOS PROJETS :	
L'exposition 1992 "Chaleur et Lumières".....	19
Invitation (D. PRATINI).....	20
Un peu d'histoire : "le Grandvaux il y a 200 ans" (J. FERREZ)....	21
La bibliothèque (F. GASQUI).....	30
Chronique philatélique	32

EDITORIAL

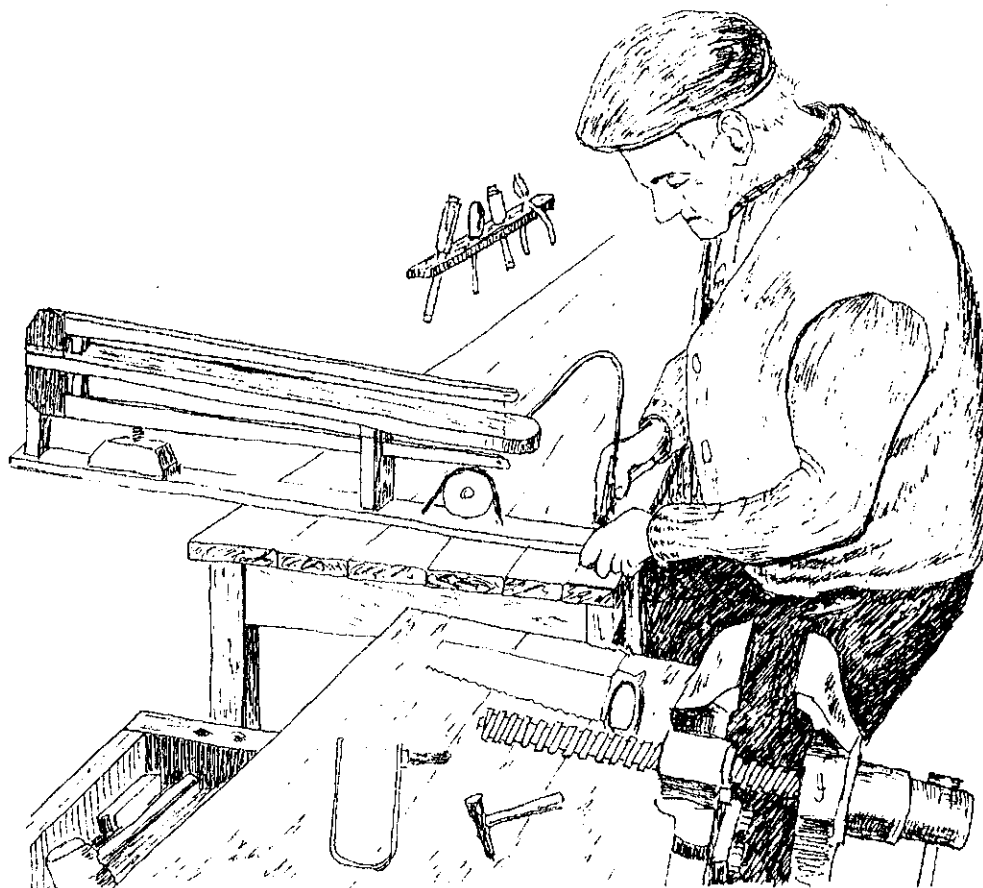
LES MACHINES A FAIRE VIVRE...

Le hasard d'une promenade dominicale nous fit passer récemment par AUGISFY, petite commune rurale sur la Route Départementale 117, au Sud de Lons le Saunier, en direction de St Julien.

L'occasion était trop belle pour ne pas rendre visite à un homme sympathique, ancien cultivateur qui a, depuis longtemps, consacré ses moments de loisir à réaliser, tout en bois, des reproductions de ce qu'il appelle "les machines à faire vivre". Comprenez par là, les engins agricoles et l'outillage utilisé journalièrement par ceux dont la vocation est d'assurer notre subsistance...

A notre arrivée, Madame YERLY nous reçoit avec le sourire. Dans le hall, nous sommes émerveillés devant des maquettes de chariots et voitures à chevaux de différents modèles. Tous les détails y sont reproduits : ressorts, boulons, écrous, goupilles, lanternes... et le tout en bois finement découpé, sculpté, assemblé.

A remarquer, une voiture automobile. Le capot se lève et laisse apparaître un moteur que l'on s'attend presque à entendre démarrer.



Marcel YERLY dans son atelier

(Fev. 1992)

Au premier étage, on est ébahi de voir dans les vitrines, toute une gamme de matériel, toujours en réduction et en bois : tracteurs, batteuses, engins de toutes sortes et de toutes époques. Un véritable livre d'histoire de l'agriculture. Plusieurs charrues, depuis le modèle utilisé par les Gaulois jusqu'aux premières tractées par des engins mécaniques.

Une entorse toutefois à l'esprit de cette exposition : un magnifique navire de guerre, réalisé pour des raisons personnelles et sentimentales.

Parfois, Marcel YERLY délaisse les outils pour le pinceau. En effet, le visiteur peut admirer un nombre impressionnant de toiles qui ornent les murs des salles d'expositions.

Durant la visite, Monsieur YERLY nous observe discrètement, avec un sourire amusé, en guettant les réactions des visiteurs émerveillés.

Pour terminer, nous osons lui demander s'il serait possible de visiter son atelier. Il ne se fait pas prier. Là encore, nous ne sommes pas surpris de découvrir que la plupart des machines ont été conçues et réalisées par le Maître des Lieux !

Si beaucoup de retraités s'ennuient, ne sachant "que devenir", tirons un coup de chapeau à ce couple exemplaire qui nous a fait passer un bon après-midi et qui ne demande qu'à nous accueillir.

Il est bon de prévenir (Tél : 84.44.51.38)

"Il n'y a qu'une espèce d'homme qui soit totalement responsable de son propre malheur, celle des hommes qui trouvent la vie morne et ennuyeuse."
H.G. WELLS.

le Roulier

NOS ACTIVITES

LE MOT DU PRESIDENT

Une fois de plus, de nombreux amis se retrouvèrent pour la traditionnelle promenade du 1er mai. Malheureusement, la pluie était aussi au rendez-vous, ce qui ne découragea pas pour autant les nombreux participants.

Il faut dire que le thème de cette année était : "Alésia à la Chaux des Crotenay". Malgré la pluie et la centaine de participants, Mr Maxime COTTET s'efforça de donner de nombreuses explications, mais je laisse à notre ami Jean LOUVIER, le plaisir de faire le récit de cette 13ème promenade.

En effet, c'est en 1978 que nous avons commencé ce genre de promenade, dite pédestre, et c'est le 29 mai 78 que nous nous retrouvons une bonne vingtaine pour aller à la découverte de l'ancien village de Trémontagne, où nous pouvons encore voir les nombreux emplacements de maisons.

Puis nous voici en 79, le long de la Lemme, des Martins jusqu'aux Truites Bleues. Que de découvertes le long de notre petite rivière !

La promenade de 1980 fut annulée.

Le 19 juillet 81, nous partions à la découverte du ruisseau de Loutre. Ruisseau partant de Château des Prés pour se pendre aux prés de la Rixouse.

Et nous voici en 82, pour la première fois un 1er mai. Une bonne trentaine de participants prenaient la direction de l'ermitage des Frasses, puis de Château des Prés, avec les ruines de son château.

Les intempéries du 1er mai 83 nous obligèrent une nouvelle fois, d'annuler la sortie prévue à la Chaux du Dombief. Si j'ai bonne mémoire, deux personnes très courageuses montèrent quand même au sommet du pic de l'Aigle et cette promenade fut donc remise au 1er mai 84, avec cette fois ci, le beau temps. Pic de l'Aigle, belvédère des 4 lacs, traversée du tunnel du tram, passage de diapos, etc... avaient bien rempli cette promenade.

Tout n'ayant pu être vu, nous sommes retournés le 1er mai 85 découvrir les ruines de la ferme de Maguenay, qui se trouve au-dessus du lac de Bonlieu. (ferme qui fut pendant des siècles la discorde entre les moines du Grandvaux et ceux de Bonlieu)

86 nous fit connaître l'église de la Rixouse, le site de Roche Blanche et la source intermittente de Noirecombe.

Nous nous retrouvions le 1er mai 87 pour St Lupicin et son église, St Romain et Villard d'Héria. 62 personnes ont participé à cette sortie.

Quant à la promenade de 88, elle fut faite le 8 mai à Chatel de Joux et la Frasnée.

Le Lac des Rouges Truites et bon nombre de ses habitants nous firent découvrir leur commune en 1989 (foret, hameau du Mt Noir etc...), et ce fut au tour de la commune de Fort du Plasne de nous recevoir en 90, sur les traces de "La Bique". Très bon commentaire de William Goyard, visite également de l'ancienne maison Delezay.

Puis Maxime Vincent organisa, aux Piards, la promenade de 1991. Enfin, 92 fut pour la Chaux des Crotenay.

Pour le moment, aucun lieu n'est fixé pour 93, mais les idées ne manquent pas. A vous d'y réfléchir !

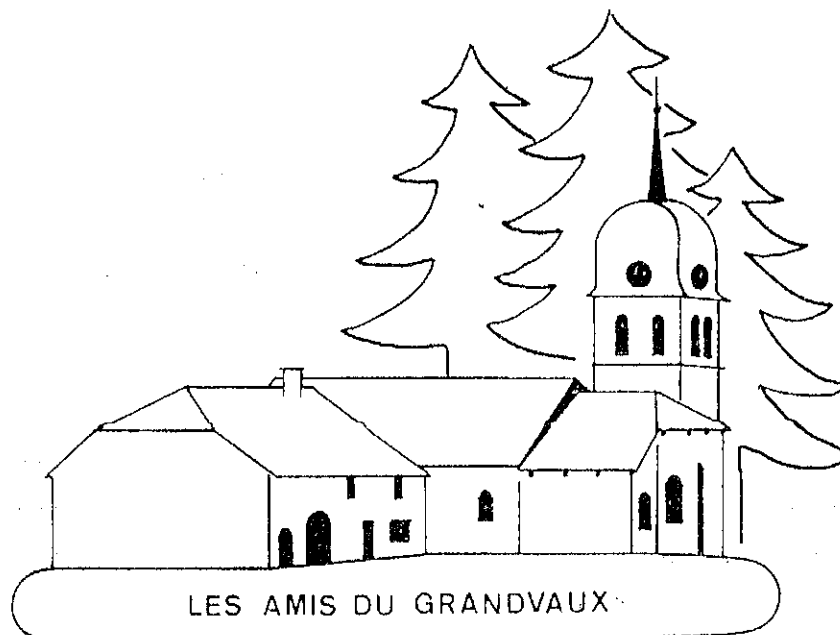
Louis CHARNU

*

*

*

L'Epinglette "Les Amis du Grandvaux" est sortie.



Elle est disponible à la Bibliothèque (Mairie de St Laurent), chaque samedi de 14 H 30 à 17 H, ainsi qu'aux Etablissements CHARNU, pâtisserie CONUS, magasin l'Arc en Ciel, librairie RUINET, à St Laurent

A La Découverte De ...

Une visite du site Gallo-Romain de St Germain en Montagne a été organisée le samedi 7 décembre 1991.

Nous remercions particulièrement Monsieur François LENG pour ses explications, son humour et surtout sa gentillesse.

LE SITE GALLO-ROMAIN
DE
SAINT-GERMAIN-EN-MONTAGNE

Le site de Saint Germain n'était connu, jusqu'à présent que par le passage du livre de Rousset qui lui est consacré, les études effectuées par le Docteur Germain de Salins, à la fin du XIXème siècle et les fouilles de M. Bourgeois-Lechartier en 1966-68.

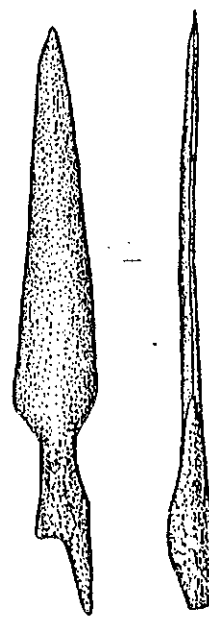
Ces dernières ont connu un certain retentissement dans les milieux archéologiques lorsque L. Lerat, Directeur des Antiquités de Franche-Comté identifia les curieuses structures exhumées, comme correspondant à des installations de fumage de viandes, ce qui n'avait jusqu'alors été rencontré que sur le site d'Augst, en Suisse.

Le site était considéré comme une petite agglomération (vicus) routière, car située au croisement de plusieurs voies antiques, se dirigeant vers Le Latet et Poligny.

Les fouilles effectuées en 1991, ainsi que l'étude de l'environnement, permettent de réviser ce jugement.

En effet, les recherches ont mis au jour un ensemble de six grands bâtiments magnifiquement conservés et organisés au sein d'un quartier très structuré.

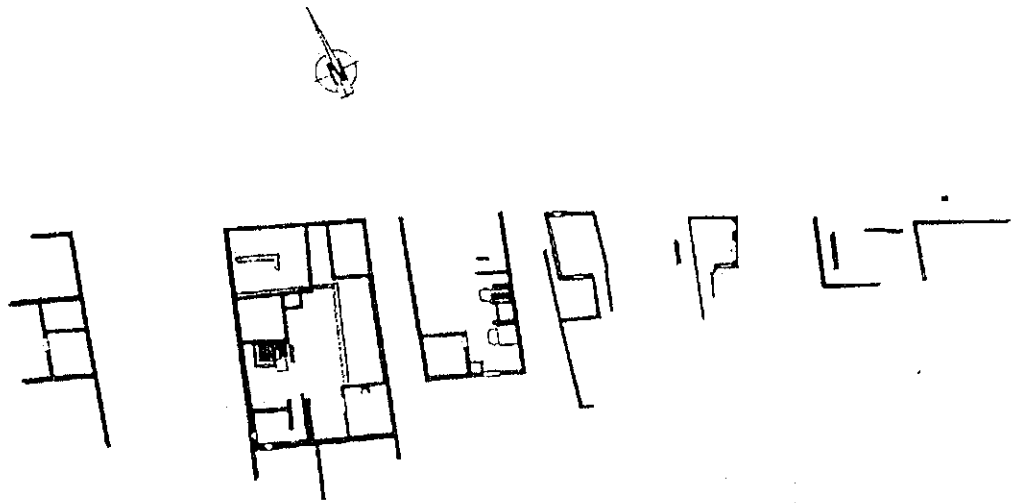
Il s'agit donc d'une petite partie d'une agglomération qui occupait une vingtaine d'hectares, et dont on retrouve les traces dans une grande partie de la plaine.



Fer de lance

Saint-Germain, ou plutôt "Placentia", comme la tradition orale la dénomme, était donc une agglomération relativement vaste, ce qui montre bien l'importance de l'occupation gallo-romaine de la région.

Les recherches ont montré que les structures visibles ont succédé à une occupation du Ier siècle de notre ère, dont les bâtiments ont été rasés afin de construire, au IIème siècle, un ensemble logique et important.



Plan des structures mises
au jour en 1991

Cette agglomération vivait principalement du commerce avec les personnes de passage, qu'elles ravitaillaient. En effet, les maisons ont toutes leur façade ouverte sur la voie qui borde le quartier au nord et les salles septentrionales semblent toutes avoir une destination agricole ou être des échoppes.

Trois nouvelles installations, identiques à celles trouvées en 1966-68 viennent d'être mises au jour, leur étude détaillée a montré qu'il s'agissait d'installations de séchage. Sept dispositifs identiques ont donc été déterminés sur environ 5 hectares ce qui montre bien que cette activité dépassait largement les besoins des habitants.

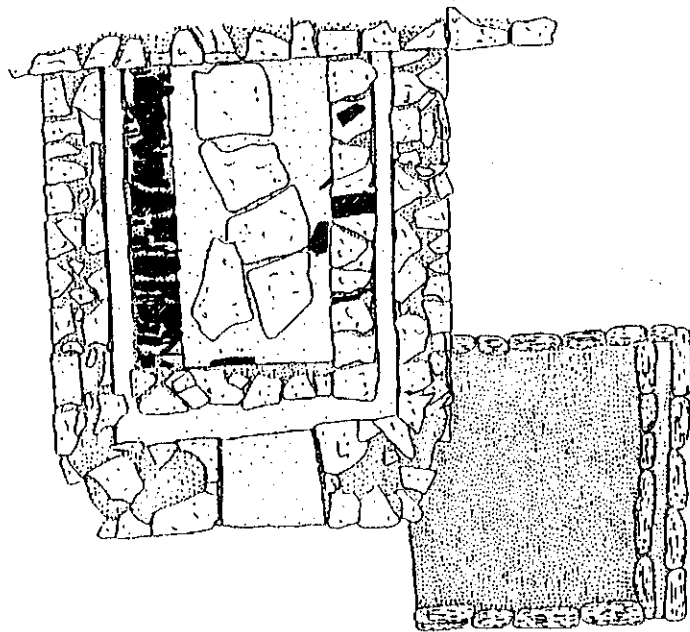
Ce qui est très intéressant dans l'étude du site de Saint-Germain, c'est que la technique de séchage succède à une technologie plus ancienne, qu'elle remplace, et qui consistait simplement en grands foyers plats à braises. Les recherches ont bien montré que les foyers à braises ont été abandonnés à la fin du Ier siècle, lors de la découverte de la nouvelle technologie.

L'agriculture et l'élevage étaient florissants, leurs témoins sont rencontrés sous la forme d'ossements d'animaux, de meules à grains, de dents de râteaux, et de pique-boeufs.

La chasse était également une activité importante, les bois de grands cerfs ont été trouvés en grand nombre, ainsi que les os et défenses de sangliers.

Les bois de cerfs étaient utilisés comme matière première pour la tabletterie et cet artisanat important nous a laissé de très nombreuses aiguilles, épingles, cuillères, dés et objets divers.

La métallurgie était présente en au moins deux petits ateliers dans le secteur étudié. Cette activité existait dans toutes les agglomérations où il y avait toujours un forgeron qui subvenait aux besoins de la population.



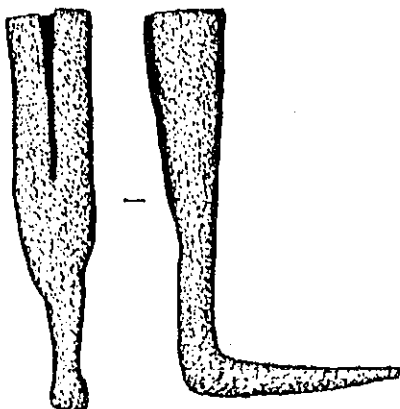
Installation de séchage de viandes
au IIème siècle

Les bâtiments du II^{ème} siècle présentent des caractères communs; aux installations de séchage sont associées des caves, de grandes salles de surface qui formaient des aires de travail, et une petite salle d'habitation avec sol bétonné et murs recouverts d'enduits peints. De plus, dans chacun de ces bâtiments, la façade nord est ouverte, de façon à correspondre directement avec la voie contre laquelle les constructions sont érigées.

Le feu tient une grande part dans la vie de l'agglomération, les fours et foyers sont nombreux; les incendies le sont également. Le plus important, qui intervient à la fin du II^{ème} siècle, ne semble pas accidentel car il touche la totalité des bâtiments, soit plus de trois hectares de constructions.

C'est cet incendie qui marque la fin de l'agglomération, les bâtiments sont en partie détruits, et les habitants doivent fuir en laissant leur vaisselle sur place, en particulier dans les placards muraux des sous-sols. Cet abandon soudain et l'ampleur du sinistre semblent plus correspondre à une destruction consécutive à des troubles ou à une invasion qu'à un incendie accidentel.

Cet incendie correspond à celui qu'a subi l'agglomération du Mont Rivel, sous Marc-Aurèle, mais sur ce site, il n'est pas d'aussi grande amplitude et n'est pas suivi d'un abandon.



Chandelier en fer

A Saint-Germain, si le quartier est presque entièrement abandonné à la fin du II^{ème} siècle, une occupation de moindre importance se poursuit néanmoins aux III^{ème} et IV^{ème} siècles, les habitants n'occupent plus toutes les constructions, mais seulement une partie des bâtiments les mieux conservés, ils les aménagent, mais les activités ne semblent pas se poursuivre.

L'occupation de la région de Champagnole

Les recherches récentes ont grandement fait évoluer la connaissance que nous avons de l'occupation gallo-romaine de la région de Champagnole.

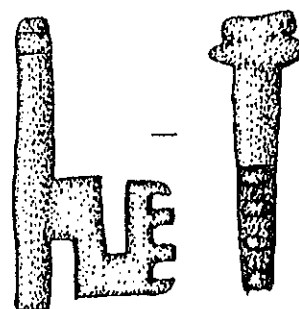
Tout d'abord la voie antique principale, venant de Poligny, passait directement d'Ardon par Saint-Germain, au nord du Mont Rivel, ce qui a motivé l'implantation de l'agglomération de Placentia.

Champagnole ne semble pas avoir alors une importance particulière, il existe bien des fermes et villas aux Iles, Centre Aéré, Castors, Curtil et une auberge dans la zone artisanale de Gratteloup, mais il ne semble pas qu'il y ait formation d'un bourg.

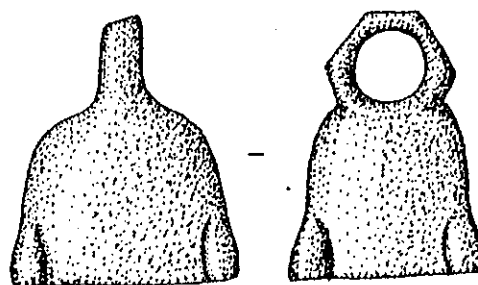
Mont Rivel paraît former la partie haute d'une ville dont Saint-Germain serait le bas. Dans la plaine seraient situées les activités agricoles et le commerce avec les voyageurs.

Sur le mont ne se tiendraient que les cérémonies religieuses, ainsi que les réunions périodiques qui réunissaient tous les habitants de la région.

Les recherches ne sont pas terminées et il faudra attendre encore quelque temps pour savoir si toutes ces hypothèses seront vérifiées ou si de nouvelles conclusions amèneront à les réviser.



Clé en bronze



Clochette en bronze

Soirée - Débat

Ce 22 février 1992, nous recevions à la Salle des Guillons, l'abbé André VILLERMOZ.

Actuellement prêtre à St Claude, il est surtout connu dans le domaine du ski où il a accompli maintes performances. Ce soir, nous avons envie qu'il nous parle de son livre, en pleine préparation, "Lunes de Bise".

Natif de la Pesse, l'abbé a gardé dans son coeur, une tendresse particulière pour ce coin du Haut-Jura. Il nous avoue que ces histoires ont une part de réalité et une part de fiction.

Enfant au temps des veillées, il écoutait en famille, les "vieux" qui racontaient. Petit à petit, le désir de raconter à son tour, le goût des contes s'est développé. En 4^{ième}, son professeur raconte après chaque classe, pendant 10 mn, "Le loup blanc" de Paul Féval.

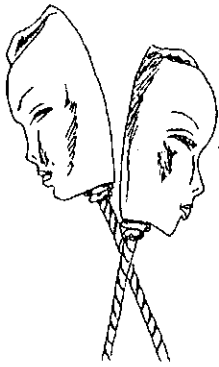
Cette histoire le transporte. En 1937, il écrit sa première nouvelle : "L'avalanche".

Animateur d'un groupe de théâtre, il a appris à monter un scénario et à écrire plusieurs pièces, en commun avec François MACE (officier décédé dans un accident d'avion en Gouadeloupe).

Inspiré de la réalité, des faits divers, des événements qui se passent dans le Haut-Jura, des drames de famille, les personnages sont plus ou moins caricaturés. Une vingtaine de cahiers retrouvés, où un ancien avait déjà consigné quelques légendes, et ainsi naissent les livres de contes. Ceux-ci permettent de faire passer toutes sortes de vérités qui ne sont pas toujours bonnes à dire clairement.

Ces nouvelles ont été écrites sur 50 années et dans une majorité d'entre elles, la lune tient une place importante. Premier quartier, Lune Rousse, Lune Tendre, Pleine Lune, Nouvelle Lune... Pour un enfant, que de LUNES !





Bal, Petit Bal ...

Ce dimanche 8 mars, le bal costumé des enfants se tenait aux PIARDS.

Dès 14 H 30, princesses, clowns, paysannes granvallières, chaton noir, petites filles modèles, schtroumf, brigands, petite alsacienne accompagnée d'un grand tyrolien, jolie annamite et son petit frère aux yeux bridés, bref ! quarante enfants rivalisant d'élégance et dont les mamans sont à complimenter, un couple de mexicains aux larges sombreros entraient dans la danse...

L'Ecole des neiges, une cinquantaine d'enfants et leurs moniteurs, nous ont eux aussi éblouis par leur ingéniosité en matière de déguisement et par leur entrain. Merci à tous pour leur participation, ainsi qu'à M. LIBOZ et à sa fille Valérie.

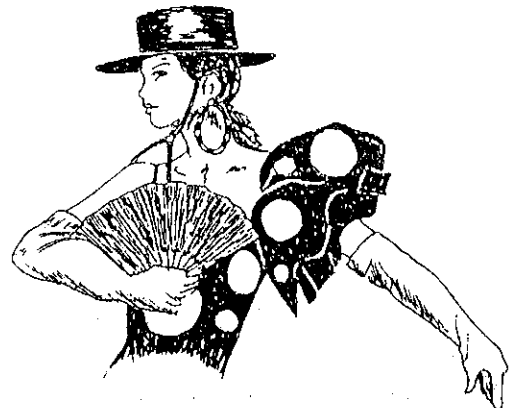
Quant au buffet, il était dignement tenu par M. et Mme VINCENT, ainsi qu'un élégant jeune homme à moustaches et haut de forme !

Bravo aux pâtisseries, les gâteaux ont eu du succès. Nous avons également écouté avec attention, une jolie chanson interprétée par trois petites filles de Prénovel, et intitulée "Carnaval". Nos compliments à elles et à Madame LAZAR. Les vendeurs d'épinglettes sont eux aussi à féliciter. Les débuts sont prometteurs.

A l'année prochaine pour un autre PETIT BAL...

Pensez déjà à vos costumes !

Renée BAILLY-SALINS



COLLÈGE LOUIS BOUVIER SAINT-LAURENT-EN-GRANDVAUX

A la demande de Mr Guy RATHIER, sympathique Principal de l'établissement, les Amis du Grandvaux ont participé à cette intéressante manifestation, regroupant près de 50 exposants.

Notre prestation s'est limitée à la présentation de la société, ses activités, sous forme d'une exposition d'affiches, une présentation de documents philatéliques sur le thème "flore et faune", et à la projection, à deux reprises, du montage audiovisuel sur l'habitat granvallier.

Les Amis du Grandvaux ont été enchantés de participer à cette exposition, car les visiteurs furent nombreux. Ce fut surtout l'occasion d'avoir des contacts fructueux avec d'autres associations, notamment les Amis du village de la Forêt de Chaux.

A noter, le "stand" sur la GEOBIOLOGIE, et la conférence de son animateur Serge BUSI, passionné de cette "science" qui traite de l'influence des éléments du sol sur le vivant (détection des anomalies magnétiques).

NATURE-ENVIRONNEMENT

Sortie Pédestre

On imagine facilement l'étonnement des habitants de la Chaux des Crotenay voyant "surgir", sur la place du village ce 1er Mai 1992, deux autocars et une vingtaine de voitures particulières, d'où débarquèrent une bonne centaine de personnes.... et deux chiens.

S'agissait-il d'une colonne de secours venant, avec un certain retard, renforcer les défenses gauloises ?
Non. Les intentions de tout ce monde étaient on ne peut plus pacifiques, et ne concernaient que le domaine historique à la découverte du site présumé d'ALESIA.

Les visiteurs furent accueillis - sous la pluie - par Monsieur Maxime COTTET, qui résume les principaux événements qui se déroulèrent de la mi-août jusqu'au début du mois d'octobre de l'année 52 avant Jésus-Christ, en situant sur une maquette, les emplacements de la ville, les principaux ensembles culturels, les fortifications, la plaine de "3 000 pas", le camp "Nord", etc...

Rappelons brièvement les faits :

Depuis 7 ans, César mène une guerre de conquête en Gaule. Il vient de subir une sévère défaite devant Gergovie (près de Clermont-Ferrand), et son lieutenant LABIENUS piétine devant LUTECE.

Les gaulois, si faciles à dominer quand ils se chamaillent entre eux, se sont unis. Ils ont nommé VERCINGETORIX à leur tête. Ce jeune chef Arverne, organise la résistance contre l'envahisseur. César se trouve dans une situation délicate. Ses légions, freinées par un train de matériel considérable, s'adaptent mal à la guérilla. Il est peu à peu "lâché" par les troupes qui, jusque là, collaboraient. Les EDUENS, par exemple, originaires de ce qui sera plus tard la BOURGOGNE, se rangent aux côtés de VERCINGETORIX.

...

Le sort de ROME préoccupe aussi beaucoup César. La guerre s'éternise et un échec profiterait à son rival. César n'a qu'une solution pour sauver son armée et rentrer à ROME : se replier et gagner le plus vite possible, sa province romaine, où il sera en sécurité et où il pourra éventuellement recevoir le choc des gaulois.

IL doit choisir un chemin où il est à peu près certain de ne pas rencontrer les gros bataillons gaulois : la route LANGRES - GENEVE.

Mais VERCINGETORIX est un fin stratège. Il comprend la manoeuvre de CESAR, et décide de stopper le proconsul dans un endroit où, pensait-il, serait facile d'écraser les romains entre un marteau et une enclume : la forteresse naturelle qui contrôle la route de Genève (OPPIDUM).

La bataille se déroulera en trois temps :

1) Un combat préliminaire de cavalerie sur une plaine située à une quinzaine de kilomètres au Nord-Ouest de la CHAUX des CROTENAY. Un vaste espace de 1 000 ha, à proximité du village de CROTENAY, pourrait rejoindre la description qu'en fait César (La Guerre des Gaules).

2) Un combat de cavalerie dans une plaine de 3 000 pas, au pied de l'éperon rocheux (l'Oppidum). La plaine de SYAM correspond au récit de César.

3) Le camp romain, au Nord de l'Oppidum, et son attaque à revers par les gaulois. La Côte POIRE, la grange d'AUFFERIN et la Combe de CRANS, semblent correspondre à la description de César.

L'Oppidum est une véritable forteresse naturelle, protégée sur tout son pourtour et présentant de rares accès, faciles à contrôler. La partie nord est occupée par une citadelle (ARX), entourée d'un haut mur calcaire à parois verticales.

Au centre, se trouve une aire d'habitat (URBS), ceinturée d'un mur de caractère cyclopéen encore visible en certains points.

Au sud, l'Oppidum est "barré" naturellement par le bois du RACHET et la montagne RONDE. Un certain nombre de monuments culturels ont pu être inventoriés. Ils sont répartis aux quatre points cardinaux.

C'est à l'Est (lieu-dit les ABATTOIS) que se trouve l'ensemble le plus complexe qui se développe sur plus d'un kilomètre (entre la ferme des COMBES et le carrefour des 4 chemins). Les monuments se succèdent sur la pente. Une voie antique y a également été repérée.

Compte tenu des conditions météorologiques, notre guide nous proposa un circuit réduit mais permettant cependant, de découvrir quelques vestiges intéressants et significatifs. Nous remontons dans les véhicules et la colonne démarre en direction de CORNU.

Premier arrêt à 800 mètres, à hauteur d'un court de tennis, où l'on emprunte sur une centaine de mètres, l'ancienne route de Genève. C'est maintenant un modeste sentier, bordé à l'Est par le mur cyclopéen qui ceinturait la ville (URBS). ①

Toujours sous la pluie, nous regagnons les véhicules et nous continuons vers CORNU, où nous empruntons la route forestière, en direction du belvédère. C'est là que l'on peut situer un moment fort de cette escapade...

Imaginez-vous - toujours sous la pluie - notre guide, face à nous, stoïque, bras en croix dans un geste d'impuissance face aux éléments déchainés, le dos à la plaine de SYAM... d'où monte maintenant un épais brouillard rendant impossible toute observations !

Mais Maxime COTTET, qui en a vu d'autres, avec résignation et humour, sut se montrer à la hauteur ! Écoutons-le :

"Quand il fera beau, et que vous reviendrez ici vous promener, vous pourrez voir au pied de ce belvédère, la grande plaine de 3 000 pas où se déroulèrent les combats de cavalerie. ② Au Nord, à environ 2 km, se situe le "camp Nord", ainsi que la "nasse" dans laquelle s'engouffrèrent et se firent massacrer, les cavaliers gaulois, venus attaquer les romains sur leurs arrières". ③

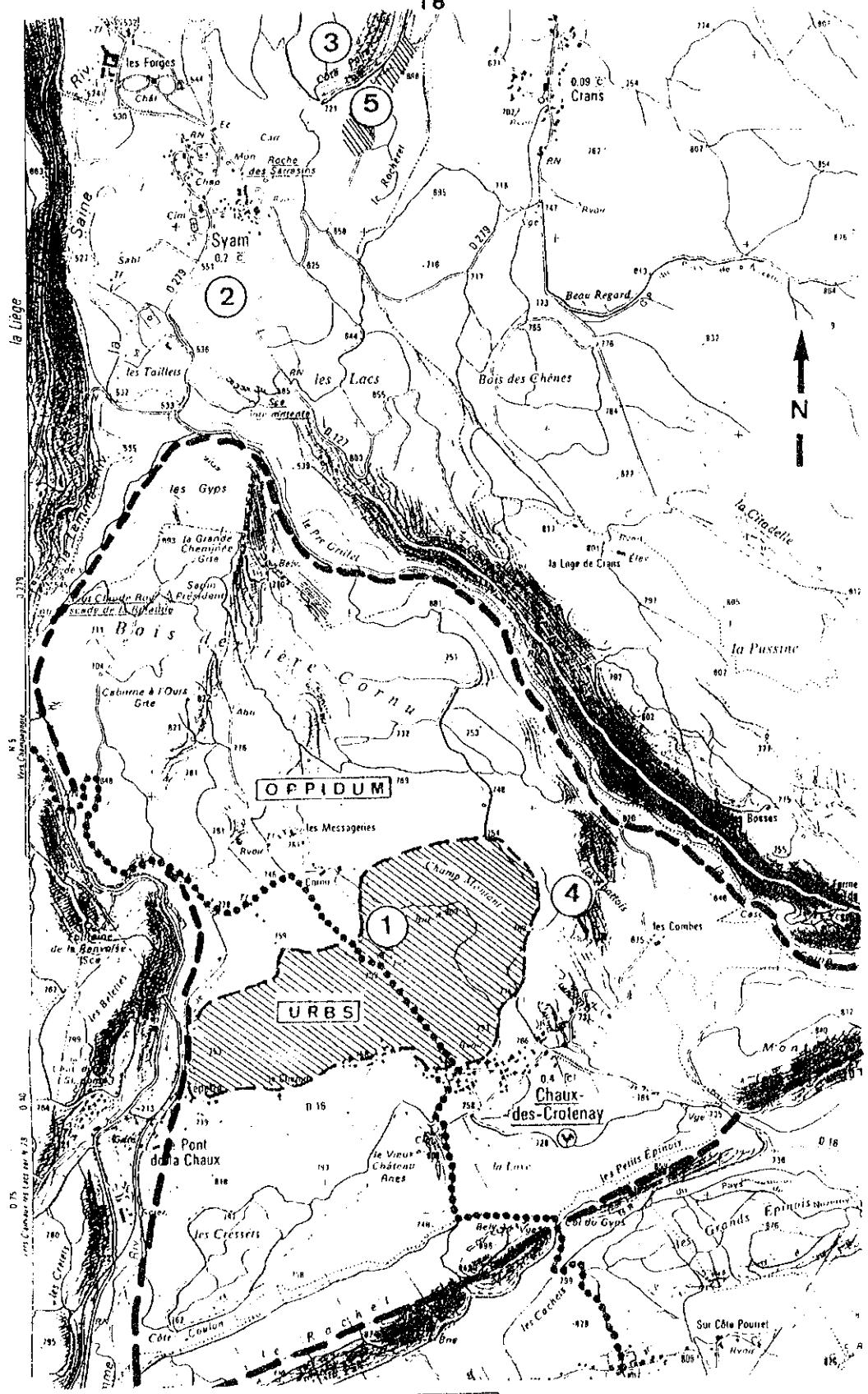
Nous nous remettons à l'abri dans les véhicules et poursuivons notre route jusqu'aux ABATTOIS, ④ où les plus courageux d'entre nous n'hésitèrent pas à se lancer à pied, à la découverte des monuments culturels en empruntant la "voie sacrée".

Pour terminer cette visite, notre guide nous proposa de nous rendre à CRANS, pour y repérer des éléments de fortifications, édifiés par les romains. ⑤ On peut encore voir des vestiges de fortifications, bases de tours, murs, fossés...

C'est maintenant le retour. Avant de nous séparer, le Président CHARNU, en notre nom à tous, remercie notre guide et son fils, grâce à qui nous avons pu découvrir ces témoins de notre passé et un haut lieu de l'histoire de France.

Un grand merci également à Louis CHARNU et à Jean Michel qui ont assuré le transport des Amis du Grandvaux, dans deux cars mis gracieusement à notre disposition.

Jean LOUVIER



LEGENDE

- ① MUR CYCLOPEEN
 - ② PLAINE DE SYAM
 - ③ COTE POIRE
 - ④ LES ABATTOIS
 - ⑤ GRANGE D'AUFFERIN
 - LIMITE OPPIDUM
 - — — — LIMITE DE LA VILLE
 - ROUTE DE GENÈVE
- ECHELLE:
- 0 1 km 2 Km

NOS PROJETS

Exposition 1992

Cette année, notre exposition traditionnelle se fera à St Laurent, chez "Louise MIGNOT", grâce à la compréhension des membres du SIRES que nous remercions chaleureusement.

Cela paraît symbolique, le thème de cette exposition 1992 : "Chaleur et Lumière en Grandvaux", correspond bien à l'esprit de Mademoiselle MIGNOT qui a légué ses biens à sa commune pour que les personnes âgées du pays puissent trouver "chaleur et lumière" jusqu'au bout de leur vie, dans ce coin du Grandvaux qu'elle aimait tant !

Utilisant sa maison pour faire revivre le passé, nous rendons hommage à cette femme de coeur qui a pensé à notre avenir et qui est à l'origine de la belle réalisation de nos communes grandvallières : "le foyer logement des personnes âgées".

Les locaux sont vastes, mais ils étaient à remettre en état. Une équipe "d'hommes forts" a déjà fait du bon travail et les dames peuvent maintenant leur succéder pour les nettoyages moins lourds.

Nous pensons pouvoir vous montrer l'évolution de l'éclairage et du chauffage dans notre pays où le climat rude les a toujours mis au premier plan de nos préoccupations.

Du lumignon à huile, à l'éclairage électrique, en passant par toutes sortes de chandeliers, bougeoirs, lanternes ou lampes à pétrole, du "falon" à 4 marmites au radiateur moderne, après la longue suite des différents fourneaux, petits et grands utilisés par nos grand-mères et nos mères, avec les bassinoires, cruchons, bouillottes pour chauffer les lits, les plaques et chauffeuses... nous essaierons de vous proposer un éventail le plus large possible de ce qui existe encore dans nos maisons et greniers.

Nous espérons que de nombreux touristes viendront faire connaissance avec notre passé.

INAUGURATION

C'est par Le Lien, cette année, que nous vous invitons bien cordialement, à l'inauguration qui aura lieu le lundi 13 juillet à 18 H, "Chez Louise MIGNOT", rue du Coin d'Amont à Saint Laurent.

A bientôt le plaisir de vous rencontrer tous.

Danièle PRATINI

PASSAGE D'UN TRAIN A VAPEUR A SAINT LAURENT

L'association "LEDO-RAIL" organise, en principe le août 1992, un voyage en train, tracté par une locomotive à vapeur. Comme au bon vieux temps...

A cette occasion, l'association de Parents d'Elèves de l'Ecole Intercommunale de Musique du Grandvaux a l'intention d'animer la place de la gare pendant l'arrêt du train : présence d'artisans, Syndicat d'Initiative, buvette, harmonie grandvallièrè, etc...

Il serait souhaitable que les Amis du Grandvaux, costumés comme il se doit, participent à cette sympathique manifestation (entre midi et 15 heures).

*

*

*

UN PEU D'HISTOIRE

LE GRANDVAUX IL Y A 200 ANS

SUITE III

1790 - 1792

LES PRETRES DU GRANDVAUX ET LA CONSTITUTION CIVILE DU CLERGE

LE CLERGE DU GRANDVAUX EN 1788-

Le 30 octobre 1788, à l'occasion de la bénédiction de la grosse cloche tout le clergé du Grandvaux était réuni dans l'église de St-Laurent comme huit jours avant pour les obsèques de Julitte MATHIEU, épouse de FERREZ Augustin, marraine dont le nom était gravé dans le bronze de la cloche. Elle avait été remplacée par Thérèse VUILLERMOT, épouse de François Régis FERREZ, le parrain était Jean-Baptiste BESSON, greffier de justice du Grandvaux.(1)

Les prêtres qui ont assisté à l'une ou l'autre cérémonie ont signé le registre ; il s'agit de :

Pierre-Joseph MARTELET curé de l'Abbaye depuis 1753 et de François-Nicolas MARTIN son vicaire depuis 1783,

Claude GRAND curé de St-Laurent depuis 1767 et de son vicaire Etienne COMTE,

Philippe ROCHET curé de Fort du Plasne depuis 1784 et de son vicaire COLOMB remplacé le 30 octobre par LE ROY,

Jean-Baptiste GOUSSET vicaire-chef de St-Pierre depuis 1777,

Claude-Joseph MARTELET, frère du curé de l'Abbaye, vicaire-chef de Prénovel depuis 1756,

Pierre ODOBEZ vicaire des Piards depuis 1786.

Plusieurs prêtres granvalliers ou du voisinage avaient honoré l'une ou l'autre des célébrations de leur présence :

Augustin FEBVRE curé de La Rixouse depuis 1765,

Jean-Baptiste BONNEVILLE prêtre de Valfin,

Félix FERREZ acolyte, professeur de théologie au séminaire de St-Claude

LA SUPPRESSION DES DIMES-

Dans la nuit du 4 août 1789, l'abolition des privilèges entraîna celle des bénéfices propres au clergé notamment des dîmes. Dans la Terre de St-Claude, terre d'église, la dîme était versée en nature à raison de " onze l'un " c'est-à-dire une gerbe sur onze, au bénéfice de l'évêque successeur de l'abbé de St-Claude. Depuis 1738 les dîmes étaient affermées en livres (1) et par périodes de 9 ans en même temps que les lods (droits de mutation), échutes (application de la mainmorte) (2) etc.....

En 1786, le montant total de ces fermages s'élevait dans le Grandvaux à 7718 livres, soit :

Rivière-devant	11111.	Saint-Laurent	11251.
Grande Rivière	16341.	Fort du Plasne	8271.
Rivière derrière	9531.	Lac des Rou.truites	7681.
La Chaumusse	10501.	Prénovel, les Piards	2501. (3)

Ce montant avait peu varié depuis la sécularisation de l'Abbaye en 1748 date à laquelle il avait été évalué à 8000 livres.

La portion congrue (4) revenant aux membres du clergé séculier était bien inférieure au produit des dîmes. A titre d'exemple on peut citer 2 chiffres ;

- le 30-8-1757 , la chapelle St-Laurent est érigée en église paroissiale ; la portion congrue accordée au curé est fixée à 300 livres.
- le 10-10-1761, la chapelle St-Pierre, aux Ferrez, est élevée au rang d'église succursale ; "le sieur curé de Grandvaux garde ses droits et il est accordé au vicaire la portion congrue de 150 livres"

NATIONALISATION DES BIENS DU CLERGE -

En contre-partie de la suppression des dîmes et sur proposition de Talleyrand, évêque d'Autun, l'Assemblée Nationale pour subvenir à "l'entretien des ministres du culte et au soulagement des pauvres" décide de mettre les biens du clergé à la disposition de la Nation et de doter les prêtres de façon à ce que "aucune cure ne reçoive moins de 1200 livres par année, non compris le logement et le jardin en dépendant" (Decret du 2-11-1789).

Pour emporter l'adhésion de l'Assemblée, on lui avait présenté un mainmortable du Jura, vénérable vieillard de 120 ans (5). Il est vrai que nos ancêtres, loin d'avoir la condition de serfs - et il s'en faut - étaient encore mainmortables en 1789.

La suppression des dîmes fut appliquée progressivement ; par une lettre-patente du 22-4-1790, le Roy arrête que les dîmes continueront à être perçues jusqu'au 31-12-1790 étant entendu que les ecclésiastiques, qui seront payés en argent à compter du 1er janvier 1790 devront, s'il y a lieu, rendre compte de la différence.

Le petit clergé de la Terre de St-Claude accepta d'autant plus facilement la nouvelle situation que son revenu s'en trouvait augmenté de façon substantielle. Dans le Grandvaux, depuis des siècles et jusqu'au milieu du XVIII^{ème} siècle (lors de l'erection de St-Laurent en cure), les prêtres étaient formés et vivaient dans la "familiarité" du curé de l'Abbaye et devaient être nés et avoir été baptisés dans la paroisse autrement dit dans le Grandvaux. Issus du peuple dont ils étaient les pasteurs, ils entretenaient avec leurs paroissiens des liens de parenté et étaient attachés à leur terroir.

En 1789 la situation a évolué mais la plupart des prêtres en exercice dans le Grandvaux et dans le voisinage (Morez, La Rixouse) sont des grandvalliers : Martelet, Martin, Gousset, Odobez, Febvre, Bouvet (à Morez). Ils prennent tous parti pour la Révolution de 1789, qu'ils soient ou non grandvalliers, et plus particulièrement les trois curés. Ils président les assemblées électorales communales ou cantonale qui sont convoquées par eux dans les églises, au son des cloches après la messe ; ils sont même élus. (Voir LE LIEN n° 29 p.37 et 38).

LA CONSTITUTION CIVILE DU CLERGE

Alors que le 14 juillet 1790 le curé C.GRAND célèbre avec éclat la fête de la Fédération (Voir LE LIEN n°30 p.18 et 19) une décision de l'Assemblée Nationale, qui passa d'abord inaperçue dans nos montagnes, remis en cause l'adhésion du clergé à la Révolution et joua un rôle important dans la suite des évènements.

La Constitution civile du clergé, présentée par l'abbé Grégoire et deux avocats parisiens, Camus et Treilhard, fut votée le 12 juillet 1790. Elle réformait totalement l'organisation et la structure de l'Eglise de France. D'inspiration gallicane c'est à dire libérée de la tutelle du pape, elle prévoyait notamment ;

- l'alignement des évêchés sur les départements au nombre de 83,
- l'élection des évêques et des prêtres qui reçoivent l'investiture canonique, les premiers des archevêques et les seconds des évêques le pape étant simplement avisé,
- l'obligation pour les membres du clergé avant d'entrer en fonction de prêter serment de fidélité à la Nation et au Roy ainsi qu'à la Constitution

Le Roy après avoir beaucoup hésité donna son accord le 24 août 1790. C'est l'obligation du serment qui provoqua la cassure entre les prêtres constitutionnels ou jureurs et les prêtres réfractaires ou insermentés. Face au peu d'empressement mis par certains ecclésiastiques à prêter le serment, l'Assemblée Nationale par un décret du 27 novembre 1790 sanctionné par le Roy le 26 décembre 1790 mis les prêtres en fonction en demeure de prêter le serment dans les huit jours, en fait avant la fin du mois de janvier.

Les prêtres du Jura et le serment-

Dans le Jura l'évêque Monseigneur de Chabot, dont le ressort de compétence était fortement modifié, refuse le serment et se réfugie en Suisse le 10 février 1791. Le 27 mars 1791, à la suite du refus de l'abbé Guillot curé d'Orchamps, François-Xavier Moïse, professeur de théologie au collège de Dole, est élu évêque du Jura par 241 suffrages au premier scrutin.

Maillet-Guy estime le nombre des prêtres jureurs du Jura à 66% de l'effectif du clergé ; si l'on en croit J. et J. Bécu (6) qui dénombrent 335 serments purs et simples et 134 refus ou rétractions après serment on aboutit à 71,4% de jureurs. Il est difficile d'avoir une connaissance précise du nombre des prêtres jureurs et du nombre des rétractions. Celles-ci sont intervenues lorsque le pape, tardivement par un bref du 13 avril 1791, déclara que les prêtres constitutionnels étaient suspens de toute fonction.

Le serment exigé par le décret du 26 décembre 1790 était ainsi libellé ; "Je jure de veiller avec soin sur les fidèles de la paroisse qui m'est confiée, d'être fidèle à la Nation, à la Loi, au Roy et de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée Nationale et acceptée par le Roy". Il impliquait à l'évidence l'acceptation de la Constitution du clergé.

Dans le Grandvaux tous les prêtres en exercice prononcèrent le serment pur et simple, solennellement à l'issue d'une messe célébrée dans l'église de leur paroisse ; le procès-verbal est consigné sur le registre des délibérations de la commune. Ces serments furent prêtés au cours du mois de janvier 1791 par :

- P.J. MARTELET à l'Abbaye en janvier
- F.N. MARTIN à l'Abbaye ou à Prénovel dont il était devenu vicaire en chef en 90-91.
- Cl. GRAND et son vicaire E.COMTE à St-Laurent le 9-1-91.
- P.ROCHET et son vicaire Pierre PONARD à Fort du Plasne le 23-1-91.
- J.B.GOUSSET , vicaire chef à St-Pierre le 23-1-91.
- C.J.MARTELET vicaire chef de Prénovel, élu curé de Molinges le 3-4-91.
- P.ODOBEZ, vicaire chef des Piards, élu curé des Crozets le 22-5-91 où il renouvelle le serment.

Trois curés d'origine grandvallière en fonction au voisinage prêtèrent le serment :

- Augustin BESSON, curé de Morbier,
- Hyacinthe BOUVET, curé de Morez,
- Augustin FEBVRE, curé de La Rixouse (7), alors que son vicaire et neveu, Alexandre FEBVRE refusait le serment

Ces serments n'étaient pas toujours aussi "purs et simples" qu'on l'affirme :

- sur le registre des délibérations de St-Pierre, l'abbé GOUSSET a ajouté après le texte du serment "sauf le droit de Dieu" ; ces mots ont été rayés et le prêtre a fait suivre sa signature de "j'approuve la rature". Il n'en restera pas moins à son poste, parmi ses paroissiens jusqu'au 17 mars 1794 , début de la Terreur.

- sur le registre des délibérations de la commune de St-Laurent la prestation de serment du curé Cl.GRAND et de son vicaire Etienne COMTE est enregistrée ; les mots "remplir son devoir" remplacent les mots rayés " de s'opposer de toutes forces à ce qui pourrait être contraire à la religion catholique, apostolique et romaine". Ces derniers termes prouvent que le serment a été extorqué au vicaire par le curé dont la forte personnalité étaient toute acquise à la Révolution. D'ailleurs E.COMTE quitta rapidement son poste et fut remplacé par Philippe VILLARD.(8).

SITUATION DES PRETRES REFRACTAIRES-

En fait pendant l'année 1791 les prêtres réfractaires purent continuer à exercer le culte dans les églises, un décret leur avait même accordé une pension de 300 livres. C'est le cas du curé de Villemotier en Bresse Augustin BENIER, ex vicaire de Fort du Plasne qui, retiré à La Chaumusse, célèbre la messe dans l'église de St-Laurent. Le 29 janvier 1792, le conseil municipal, pour éviter d'attirer les fanatiques des autres paroisses et provoquer des disputes et insultes, lui fixe des plages horaires pour dire la messe. Félix FERREZ, professeur au séminaire de St-Claude qui avait refusé le serment en même temps que l'évêque de CHABOT et résidait à St-Pierre chez son frère Basile, célébrait la messe dans l'église de St-Pierre avec le consentement du vicaire chef l'abbé J.B. GOUSSET. Le conseil municipal le 22 février 1792, le maire étant absent "pour cause de suspicion", interdit à l'unanimité aux prêtres non assermentés de disposer de l'église pour y célébrer la messe.(9)

LE SECOND SERMENT DIT "LIBERTE- EGALITE"-

Les mesures d'apaisement prises par la Constituante furent annulées par la Législative, composée d'hommes nouveaux. Le 29 novembre 1791, une nouvelle loi enjoignait aux prêtres de prêter un serment civique sous peine d'être considérés comme suspects. Le 14 août 1792 un nouveau serment dit " à la Liberté et à l'Egalité " est imposé

aux ecclésiastiques et le 26 août 1792 la Législative décrète que tous ceux qui n'ont pas prêté le serment ou se sont rétractés sont tenus de sortir dans les 15 jours du Royaume. Le nouveau serment était ainsi libellé ; "Je jure d'être fidèle à la Nation et de maintenir la Liberté et l'Egalité ou de mourir en la défendant". Le curé ROCHET de Fort du Plasne prononça le serment le 12 octobre 1792. Sans qu'il soit besoin de plus de précisions, il est certain que les prêtres qui n'ont été ni forcés de quitter le Royaume ni regroupés à la maison des Carmes à Dole et ont exercé la fonction de curé ou de vicaire après le 1er octobre 1792 ont prêté le nouveau serment. Il faut d'ailleurs noter que ce serment posait aux prêtres moins de problèmes dans le domaine de la foi que le premier. Comme l'écrit Mailliet-Guy, "quantité de prêtres..... convaincus de sa nécessité.....proclamèrent sa légitimité".(10).

Il est intéressant de voir ce que pensait le directoire du district St-Claude de la manière dont sont desservies les églises. Pour le Grandvaux au sens large on lit dans un état du 5 juin 1791;

- Cheau des Prés 381 hab. RAT, vicaire, bien desservie.
 - Chaux des Prés 220 hab. MILLET, a été élu à la cure de Bois-d'Amont mais ne veut pas y aller sans vicaire.
 - Les Piards 173 hab. Sans prêtre, GRANDMOTTET a préféré un vicariat a Lons le Saunier.
 - Prénovel 390 hab. MARTIN, bien desservie.
 - L'Abbaye 1440 hab. MARTELET, c'est un vieillard qui est dans les bons principes mais qui ne peut pas desservir.
 - St-Laurent 1680 hab. GRAND curé, WILLARD vicaire, église bien desservie.
 - St-Pierre 777 hab. GOUSSET, bien.
 - Fort du Plasne 1688 hab. ROCHET, il lui faudrait un vicaire."
- Ces prêtres constitutionnels continuèrent à exercer le culte jusqu'à ce que la persécution des uns et l'utilisation des églises pour le

Culte de la Déesse Raison des séides de Robespierre les amènent à quitter leur paroisses à la fin du premier trimestre 1794; P.J. MARTELET le 16 mars, J.B. GOUSSET le 17 mars, P. ROCHET le 26 avril. Le curé de St-Laurent C. GRAND avait cessé toutes fonction dès le 25 janvier, arrêté peu de jours après il fut conduit au fort St-André à Salins.

SITUATION DES PRETRES DU GRANDVAUX AU DERNIER TRIMESTRE DE 1794-
Après le 9 thermidor (chute de Robespierre), le citoyen Lorain fils agent national de Condat Montagne (St-Claude) ordonna une enquête sur les prêtres résidant dans le district auprès des maires de toutes les communes. Nous pouvons ainsi connaître le lieu où les prêtres assermentés s'étaient retirés -en général celui de leur naissance- et leur date de naissance.

- A l'Isle en Grandvaux (Grande Rivière) résident ;
Augustin FAIVRE, ex curé de la Rixouse, né le 6-3-1719.
Claude Joseph MARTELET, ex curé de Molinges, né le 1er-3-1729.
Pierre Joseph MARTELET, ex curé de l'Abbaye, né le 12-2-1720.
Jean Baptiste GOUSSET, ex vicaire de Rochepierre, né le 28-2-1761.
- A Rochepierre (St-Pierre) rèside ;
Dominique BENIER, ex curé de Corveissat en Bresse, né le 25-5-1744.
- A Ronchaud rèside ;
Claude GRAND cy-devant curé de Bel air (St-Laurent) né à Orgelet le 11-11-1727.
- A Moyrans rèsident ;
Pierre Marie ODOBEZ cy-devant curé, né à Moyrans le 28-5-1744.
François Nicolas MARTIN, cy-devant curé de Choux né à Moyrans le 28-9-1744.
- A Bel-Air (St-Laurent) la municipalité répond textuellement; " il n'an abitte parmits nous.....que le citoyen y a Sainte Bouvet, ex curé de Morez, né le 10-5-1736.....chez ces parents et sont tranqu'il dans notre commune. Martinez , Brasier"
- A Longchaumois rèside ;
Pierre PONARD, ex curé des Rousses, né le 9-3-1754.

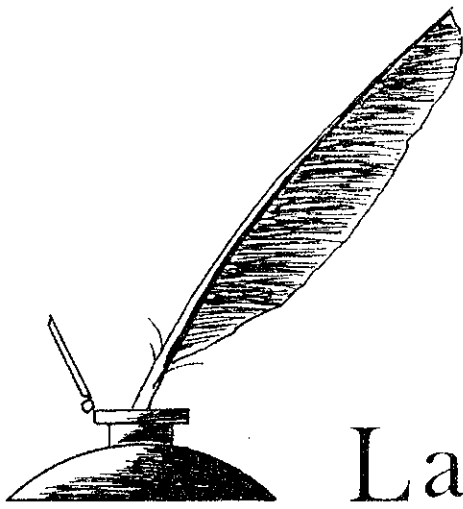
En conclusion il apparait que la totalité ou presque des prêtres en fonction dans le Grandvaux en 1789, notamment les trois curés et le vicaire de St-Pierre, ont prêter les deux serments exigés par les autorités parisiennes nationales. Ils ont poursuivi leur sacerdoce parmi leurs paroissiens en qualité de fonctionnaires publics rétribués par la Nation jusqu'à la veille de la Grande Terreur (avril 1794). Pendant cette période ils ont entretenus -tant que les autorités le leur ont permis- des rapports courtois et fraternels avec les prêtres grandvalliers non assermentés venus se réfugier dans leur Haut Jura natal. On peut dès maintenant dire qu'il n'en a pas été de même de l'attitude des prêtres réfractaires envers leurs collègues jureurs, considérés comme des intrus, lorsqu'ils revinrent plus ou moins clandestinement, comme missionnaires de Monseigneur de Chabot à partir de 1795 et même après le Concordat.

à suivre

Jean FERREZ

Notes

- (1)- Monnaie de l'Ancien Régime valant 20 sous de chacun 12 demiers.
- (2)- En application de la main-morte, les biens d'un défunt revenaient à l'abbé (dans le cas présent au fermier) lorsque ses héritiers naturels ne vivaient pas en communion avec lui c'est à dire avaient "même feu et même pain".
- (3)- L'abbé de St-Claude ne recevait qu'un quart des dîmes des Piards et de Pré-novel qui relevaient pour la moitié du seigneur de Clairvaux et pour un quart du seigneur de l'Aigle.
- (4)- Portion congrue : pension que le bénéficiaire d'une paroisse donnait au curé.
- (5)- Michelet- Histoire de la Révolution française. livre III- chapitre II.
- (6)- J.L. et J. Bécu. Le clergé jurassien face à la Révolution française tome I p.322.
- (7)- A ne pas confondre avec Joseph Augustin Febvre dit "le pieux", un des quatre missionnaires de Monseigneur de Chabot à partir de 1797.
- (8)- J.L. et J. Bécu (V. note 6) comptent à juste titre E. Comte parmi les prêtres ayant prononcé un serment avec restrictions ou s'étant rétractés.
- (9)- Maillet Guy- Histoire du Grandvaux p. 407 et A.D.J. 5E 190. Délibérations du conseil municipal de St-Pierre du 22-2-1792.
- (10)-Maillet Guy- Histoire du Grandvaux p.402.



La Bibliothèque

Nous rappelons à tous et à toutes que la bibliothèque est ouverte en mairie de St Laurent, le samedi de 14 h 30 à 17 h.

Toujours se trouve une **personne** qui nous accueille, et nous espérons la rencontre de nouveaux lecteurs.

Nous avons reçu une bonne quantité d'ouvrages depuis quelques mois. Un large choix s'impose qui satisfait tous les désirs et les curiosités.

Nous proposons plusieurs ouvrages sur les thèmes des guerres 39/40, Algérie, les résistants de la région.

Les policiers sont largement pourvus : Agatha Christie, série noire, espionnage, science-fiction. Près de 350 romans garnissent nos rayons et nous possédons de nombreux auteurs classiques : Hugo, Dumas, Zola, Frison-Roche etc...

Egalement certains auteurs franc-comtois sont bien représentés : Besson, Numa Magnin, Auguste Bailly, Clavel. Nous ne passons pas sous silence les nombreux ouvrages sur la région.

NOS DERNIERES ACQUISITIONS

D'Auguste BAILLY : La guerre de Cent ans
L'homme né de la chair
Hélène Jarry

De Louis et Nicole PORCHET MARREL :
Les combattants volontaires de Franche-Comté
Historique du premier régiment de Franche-Comté

Pièce de théâtre de NUMA MAGNIN : Ma fille est parisienne

Un ouvrage réalisé par une équipe de chercheurs locaux :
Champagnole d'hier et d'aujourd'hui.

Quelques voyages proposés par les éditions Larousse :

Aux pays et des hommes : - Europe de l'Ouest
- Europe du Nord
- Amérique Centrale
- Extrême-Orient
- Asie méridionale

Le voyageur de l'oubli : Roman d'André BESSON.

Nous remercions aimablement Mesdames Marie Martin, Danièle Pratini, Maryse Prost, Gisèle Tartavel, Monsieur et Madame Pierre Bailly-Maistre de Fort du Plasne, Monsieur et Madame Roland Villeneuve de St Pierre, d'avoir enrichi notre bibliothèque, par de nombreux ouvrages.

Françoise GASQUI

*

*

*

Chronique Philatélique

Après avoir présenté les marques linéaires et cachets dateurs ronds (1) (dit dateurs "a"), il est bon de faire l'historique des cachets à date - tels que nous les connaissons maintenant - mis en service seulement à partir de 1830.

LES CACHETS A DATE

A) - HISTORIQUE

Le cachet à date n'est pas apparu à la suite d'une inspiration originale de l'Administration. Sa nécessité - connaître la date de départ et celle d'arrivée - a exigé de nombreuses années pour s'imposer. Sa mise au point a fait l'objet de multiples essais, tant sur le plan local que général. Il est donc le fruit d'un long cheminement.

Il faut attendre 1826 pour avoir un "timbre à date" (terminologie de l'Administration), d'un modèle unique pour tous les bureaux de Direction et une partie des Distributions qui avaient l'obligation, à partir du 1er janvier 1826, de l'apposer au verso des plis qui leur parvenaient (Circulaire n°55 du 15 décembre 1825). Ce cachet, composé d'une date sur trois lignes dans un cercle de 22 mm, est désigné "dateur a" par les marcophiles. Ce cachet a été reproduit dans un précédent numéro du "LIEN".

Une nouvelle circulaire n°125 du 3 janvier 1828, ordonne l'apposition des "dateurs a", au recto des lettres, en départ, à côté du timbre du bureau (marque linéaire à l'époque).

"Lorsque l'Administration, Monsieur, a ordonné que les lettres fussent frappées du timbre indicateur du jour de leur arrivée, elle a bien senti qu'elle ne faisait que la moitié de ce que le public attendait d'elle, et que pour donner aux administrés, toutes les garanties de régularité et de célérité, il fallait que le départ fut également constaté. Vous voudrez donc bien, Monsieur, à dater du 1er février courant, appliquer sur toutes les lettres qui seront nées à votre bureau et auxquelles vous donnerez cours la date du jour de leur expédition. Mais, pour prévenir toute confusion, la date de l'arrivée continuera à être

appliquée au dos des lettres et à cheval sur le pli, et celle du départ sera placée, comme le timbre du bureau, à côté de la suscription et de manière à ne pas nuire à l'adresse".

Le fait de rendre obligatoire la datation postale de la lettre au départ, rend inéluctable la création d'un cachet de conception nouvelle, prélude à des temps nouveaux. La "date de la poste" fait foi lors de l'envoi d'une lettre - ce qui est toujours valable actuellement.

La double manipulation pour "timbrer" les lettres, amena l'Administration à réagir rapidement afin d'éviter des retards dans l'acheminement du courrier au départ, notamment dans les grands bureaux où un fort trafic était concentré. Aussi, la circulaire du 24 janvier 1828, complétait la précédente en ce sens :

"D'après les dispositions, Monsieur, de la circulaire n°125, l'usage d'un timbre de départ a été établi à dater du 1er février prochain, dans tous les bureaux de poste du Royaume. La plupart des directeurs, devront employer à cet effet, les caractères qui leur ont été fournis lors de l'établissement du timbre d'arrivée. Mais, cette mesure qui obligera les directeurs à employer deux timbres pour les lettres nées à leur bureau étant de nature à ralentir la célérité du service dans les bureaux dont les expéditions sont considérables, j'ai dû recourir à un moyen propre à simplifier cette opération.

C'est en conséquence, que pour atteindre ce but, Monsieur, et pour qu'il ne reste aucun sujet de plainte à cet égard, que l'Administration vous envoie un timbre nouveau, avec des caractères mobiles, susceptibles d'être adaptés. Ces caractères indiqueront la date du jour et leur application, qui aura lieu par conséquent, en même temps que celle du timbre. Ainsi, l'opération sera réduite pour vous, à ce qu'elle est dite précédemment".

Ce cachet d'essai est dit "de Février 1828". Se présentant sous une forme de composteur rectangulaire, dont tous les éléments sont mobiles, il n'a été fourni qu'à une centaine de Bureaux de Direction. (2)

Mais ce fut l'échec, du fait, d'une part de la structure allongée de ce cachet qui ne donnait pas toujours une bonne empreinte, d'autre part, de la composition trop mobile du composteur qui transformait le postier en typographe, d'où beaucoup d'attention et de minutie, ce qui n'est pas partagé par tous ! Dès le 18 février, le bureau du matériel prescrivait l'abandon immédiat de cet essai.

Une dernière étape dans la recherche d'une solution satisfaisante, fut la mise en service par l'Administration, de cachets circulaires à LILLE, LYON et LE HAVRE au cours des années 1828 et 1829.

A la suite de ces essais, un nouveau modèle de cachet, comprenant trois variantes - suivant la longueur du nom du bureau - allait voir le jour à la fin de 1829, pour être mis en service progressivement à partir de janvier 1830. Ce cachet, parfaitement conçu, comprenait une couronne fixe, donnant le lieu d'origine (nom du bureau et numérotation départementale) contenant au centre, un bloc-dateur composé d'éléments mobiles, montés sur trois lignes (jour, mois et années), reprenait ainsi, toutes les données prescrites par l'Administration dans ses Circulaires précédentes.

L'apparition de ces nouveaux cachets à date correspond avec la grande réforme de l'organisation postale en France :

- 1829, voit l'apparition de la lettre recommandée, d'où une plus grande sécurité du courrier,

- 1830, va connaître la mise en oeuvre du service postal rural, d'où un développement considérable du volume de courrier à traiter.

Michel CHAPOUTOT

① voir les Liens n°23, 24, 28, 29, 30 et 32.

② Pour la Franche-Comté : BESANCON notamment. Ces cachets n'ayant été utilisés que trois semaines à peine, sont rares et difficiles à trouver avec une très bonne frappe.

(suite au prochain numéro)...